

Questions diverses FO

CSA-SD du 8 février 2024

1. Dès la rentrée de septembre, des personnels exerçant en rectorat et en DSDEN au niveau national ont été informés qu'il leur serait interdit de poser des congés durant toute la période estivale du fait des JO. Cela sera-t-il le cas dans le Bas-Rhin ?

Non, cela ne sera pas le cas dans le Bas-Rhin.

2. Bilan de la mise en place du Pacte :
 - a. Pourriez-vous détailler de manière exhaustive les différentes missions du PACTE octroyées dans le Bas-Rhin pour les enseignants du 1^{er} et du 2nd degré ?
 - b. Nous souhaiterions un tableau récapitulatif l'ensemble des missions octroyées ainsi que le nombre de personnes concernées par chacune d'entre elles. (Ex : ... de personnes ont postulé pour le SRAN, ... effectueront soutien ou approfondissement pour les 6^e au collège, ...)
 - c. Combien de briques ont été distribuées dans le 1^{er} degré ? Dans le 2nd degré ?
 - d. Combien de personnels cela représente-t-il dans le 1^{er} degré ? Dans le 2nd degré ?
 - e. Un bilan de la mise en œuvre du pacte sur le département est-il prévu ? Si non, nous demandons que soit posé un GT Pacte au plus tôt

Les données concernant le PACTE diffusées au mois de juin sont les seules que nous communiquerons. Rien de plus. Les services du rectorat n'ont pas encore effectué leurs bilans et nous n'avons donc pas d'éléments supplémentaires à vous communiquer. Pour l'instant, la Secrétaire Générale d'Académie n'a pas communiqué sur la possibilité de mettre en place un GT dédié au PACTE.

3. Concernant la mise en œuvre du pacte, les missions seront-elles redéfinies pour la rentrée 2024 ? Envisagez-vous la diffusion d'une circulaire ou autre document afin que l'ensemble des personnels puissent avoir connaissance de l'ensemble des missions possibles et envisager sereinement de se proposer ou non pour la signature d'une brique de Pacte

Il n'y a pas de communication supplémentaire de prévue à destination des enseignants. Il faudra se référer à la circulaire envoyée aux chefs d'établissements.

4. Confirmez-vous que la fusion des AESH et des AED n'est plus d'actualité ? Avez-vous des consignes pour la rentrée 2024 ?

La création des ARE est un projet toujours d'actualité. Nous sommes en attente des textes d'application.

5. Après la censure par le Conseil Constitutionnel des Pôles d'Appui à la Scolarité lors de l'examen de la Loi de Finances, nous confirmez-vous que ces PAS ne seront pas mis en place à la rentrée prochaine ?

Le Conseil Constitutionnel a censuré les PAS pour des problématiques budgétaires. Quelques académies sont en expérimentation actuellement et nous prévoyons de les mettre en place sur Strasbourg à la rentrée 2025 en fonction du cadre qui sera imposé par conseil constitutionnel.

6. Un recrutement d'AESH est-il prévu rapidement pour répondre aux plus de 400 notifications en attente ? A quelle hauteur ?

Aucune enveloppe budgétaire n'a été annoncée pour février. Nous n'avons pas de complément de dotation à ce stade et étant donné que les demandes accroissent, le taux de couverture est en baisse dans le département.